

Dominique BONNIN - Mairie de Luçon

09/05/24 13:43

enquête publique - desserte de Luçon

à : enquetepublique.vendee1@orange.fr

Bonjour,

Je souhaite donner mon avis sur le projet en qualité de Maire de Luçon :

L'objectif est de desservir plus efficacement le pôle de Luçon comme le sont déjà aujourd'hui ceux de la Roche, des Sables, de Challans, de Montaigu ou des Herbiers que ce soit par des Autoroutes ou des 2x2 voies départementales.

Depuis des décennies, le sud Vendée a souffert du manque de désenclavement au détriment du nord Vendée et du littoral nord-ouest.

Il n'y a aucune 2X2 voies sur notre Communauté de communes ou sur notre littoral Sud. Seul le Pays de Fontenay a eu quelques aménagements, mais partiels.

Pourquoi une 2x2 voies ?

La RD 137 supporte dans la section concernée non seulement les trafics de desserte de Luçon mais aussi des trafics nationaux vers la Rochelle. Ce cumul impose la réalisation d'une 2x2 voies. Cela n'aurait pas été le cas si l'A 831 avait été réalisée par l'Etat, malheureusement....

Le trafic moyen entre Saint-Jean-de-Beigné et Sainte-Gemme-la-Plaine est le même qu'entre Aizenay et Challans. Le trafic Poids lourds y est même plus important puisque nous avons 2 000 poids lourds par jour pour 1 000 entre Aizenay et Challans ! A ce niveau, pour attirer les trafics sur un axe efficace et sécurisé, une 2x2 voies est la seule réponse.

L'été, le trafic est si dense que parfois il est indispensable de fermer la bretelle de sortie de Ste Hermine car il y a des bouchons de véhicules jusqu'à l'entrée de Luçon. La déviation se fait en dirigeant les automobilistes qui sont sur l'autoroute à la sortie du Langon.

A noter que le département a souhaité un projet limitant les sections à 2X2 voies à la seule section nécessaire et en réalisant un doublement sur place entre les deux communes afin de limiter les impacts.

Il est ensuite à espérer que ce désenclavement servira aussi la ville de Luçon en permettant depuis la D137 à revenir sur Luçon avec également une voie rapide.

Impact sur les commerces des communes concernées, St Jean de Beigné et Ste Gemme :

Le contournement actuel autour de Luçon, n'impacte en rien les commerces. A contrario de ce qui peut être pensé, le contournement peut ne pas impacter les commerces, pour cela il faut mettre en place des dessertes pour pouvoir accéder rapidement dans les communes concernées et ce sera le cas pour les deux

communes.

Je sais que à Saint-Jean-de-Beugné le Département a décalé un ouvrage et ajouté une bretelle pour offrir une meilleure desserte et donner des opportunités de nouveaux développements pour les commerces existants. Pour Ste Gemme, l'accès sera aussi possible.

Un projet à ne pas reporter, ni supprimer.

Ce tronçon de 2x2 voies est sans doute le dernier en Vendée où le désenclavement se termine.

S'il est certainement l'un des derniers en Vendée, il sera l'un des seuls sur notre territoire, à Luçon et alentours.

Dans le projet de Zan, les futurs projets autoroutiers ou de 2X2 voies seront très limités et très contrains.

Ce projet est important pour le Sud Vendée **qui doit lui aussi pouvoir se développer comme les autres territoires vendéens.**

Il sera vecteur de développement sur notre territoire et suscitera plus d'intérêt encore en matière d'implantation industrielles, artisanales, commerciales, créatrices d'emplois, de logements....

C'est un sujet important pour le développement de notre territoire et nous ne devons pas encore subir les retards de désenclavement qui perdurent depuis des décennies sur notre bassin de vie.

Cordialement



Dominique BONNIN

Maire de Luçon

MAIRIE DE LUÇON

1, rue de L'Hôtel de ville

B.P.339 - 85403 Luçon cedex

WWW.LUCON.FR

